

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation
versés par Groupama Asset Management
pour l'exercice 2020

Le 16 mars 2021

Cadre réglementaire et périmètre d'application

En application de l'article 319-18 du règlement général de l'AMF, Groupama Asset Management rend compte des frais d'intermédiation versés au cours de l'exercice 2020.

Ce document précise les conditions dans lesquelles Groupama Asset Management a eu recours, pour l'exercice 2020, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres (SADIE), ainsi que la clé de répartition constatée entre les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution des ordres d'une part, et les frais d'intermédiation relatifs aux SADIE d'autre part.

Clé de répartition constatée

Les frais d'intermédiation ont concerné l'ensemble des opérations sur actions effectuées sur les OPC gérés par Groupama Asset Management.

Ces frais d'intermédiation payés au titre de l'année 2020 se répartissaient ainsi :

- 44.11% correspondaient aux frais d'exécution d'ordres,
- 55.89% correspondaient aux frais relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Répartition	Exécution	Recherche	Total frais d'intermédiation
OPC	44,11%	55,89%	100%

Prévention des conflits d'intérêts

Groupama Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2020, Groupama Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Information sur l'évaluation des frais d'intermédiation

Groupama Asset Management évalue périodiquement les frais d'intermédiation.

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'exercice précédent est mis à jour autant que de besoin. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.com

AVERTISSEMENT

- Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.
- Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.
- Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite.
- Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.
- Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.
- Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.
- Edité par Groupama Asset Management - Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : www.groupama-am.com